



Le SETCa-BBTK 2020 / 2024: présence, actions et réalisations

Une fois les élections sociales terminées, deux organes essentiels sont constitués : le Conseil d'Entreprise (CE) et le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT). De même, différents groupes sont mis sur pied : la Délégation Syndicale/DS et des Commissions/groupes de travail. Ils assureront les négociations et permettront d'établir des Conventions Collectives de Travail (CCT). Enfin, il convient d'ajouter l'Accompagnement individuel et les consultations du personnel pour émettre des avis et/ou prendre des décisions.

Nous allons vous présenter ces différentes composantes et le rôle qu'elles ont tenu depuis 2020 au travers de différentes actions.

Conseil d'Entreprise (CE)

Le Conseil d'Entreprise est avant tout un organe d'information et de consultation. Les représentants des travailleurs au sein de cet organe doivent être informés par l'employeur dans de nombreux domaines. Il a un large pouvoir d'avis, que la Direction n'est pas obligée de suivre mais qui joue un rôle très important pour la concertation sociale au niveau de l'entreprise.

Le CE se réunit **une fois par mois** et est présidé par un membre d Comité de Direction. Il est composé de **représentants du personnel (syndicats) et de l'employeur**.

Les grands domaines de compétence du CE sont les suivants :

- Emploi et organisation du travail ;
- Conditions de travail et rémunération ;
- Vie privée et nouvelles technologies ;
- Mission de surveillance et de contrôle (vérifier si certaines législations sont respectées, ...) ;
- ...

Dans un certain nombre de cas, le Conseil d'Entreprise peut prendre lui-même des décisions, selon les modalités prévues par le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ou à l'unanimité. L'employeur doit alors exécuter la décision prise par le Conseil d'Entreprise : il est lié par celle-ci.

Une constante dans l'attitude du SETCa-BBTK est de :

- Rester proche des travailleurs et d'avoir à cœur d'exposer à la Direction leurs préoccupations et de tous les défendre ;
- Être attentif à garder son esprit critique et constructif ainsi que son indépendance.

Cela se reflète dans tous les avis remis concernant la stratégie de la Direction ainsi que dans toutes les réflexions, remarques ou propositions mises sur la table lors de ces Conseils d'Entreprise. Lesdits avis sont généralement assortis de propositions, de demandes de suivi et/ou de conditions. Ils sont l'aboutissement d'un processus de collecte d'informations sur le terrain (dans les sièges ou en agences), de dialogues avec les collègues concernés et d'analyses approfondies des éléments présentés par la Direction.

C'est ainsi que, depuis 2020, le SETCa-BBTK a remis des avis/formulé des remarques/posé des questions sur des sujets divers :

- Organisation du Risk Management ;
- Réorganisations de PBR et WEP ;
- Création et développement de Batopin ;
- Réorganisation de Data & Digital ;
- Réorganisation des anciennes filiales d'Asset ;
- Réorganisation du Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT) ;
- Projet Core Banking Renewal et ses différents développements ;
- Naissance et développement de Connect2Net ;
- Collaboration entre la banque et PI² / Kyndryl ;
- Réorganisation de la division Technology ;
- Réorganisation de Communications & Customer Expérience ;
- Stratégie de la banque en matière de bâtiments ;
- Respect d'une politique salariale garantissant l'égalité entre hommes et femmes à travail égal ;
- Plans d'assurance groupe, méthodologie Agile et gestion de projets ;
- Nouvelle organisation du département Tax, des analyses de risques, la problématique des bonus salariaux ;
- Réorganisation des divisions CLS, Cash Center, Financial Markets, Fraud Competence Center ;
- Stratégie de Belfius Transaction Banking ;
- Respect de la politique de fonctionnement du régime d'Home Based ;
- Choix des réviseurs d'entreprise ;
- Utilisation de l'Artificial Intelligence & Robotics ;
- Plans de formations ;
- Rapports avec les autorités de contrôle ;
- ...

Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT)

Le CPPT a pour mission de contribuer activement à l'amélioration du bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail, que ce soit en termes de **sécurité**, de **protection de la santé**, d'**ergonomie**, de **hygiène au travail**, des **aspects psychosociaux**, de **l'embellissement des lieux de travail**, des mesures prises par l'entreprise en matière de **mobilité** et d'**environnement**, ...

A ce titre, **ce Comité émet des avis et formule des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail**, sur le plan global de prévention et le plan annuel d'actions établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats.

Le CPPT se réunit en général **une fois par mois** et est présidé par un membre de la Direction. Il est composé de **représentants du personnel (syndicats) et de l'employeur**.

Depuis les dernières élections de 2020, le SETCa-BBTK a continué à consulter les collaborateurs pour connaître leur ressenti, remis des avis circonstanciés et formulé des remarques/posé des questions sur des sujets divers :

- Changement du Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (SEPPT) : IDEWE ;
- Problèmes de téléphonie en agence ;
- Clarification de la procédure pour les remboursements de frais médicaux / ambulances ;
- Suppression du Service Médical et organisation des [Premiers Secours au travail](#) ;
- Covid-19 : mesures prises dans les sièges et en agences, implémentation et suivi de ces mesures, ...
- Nouveaux locaux vélos dans nos différents sièges et dans certaines agences ;
- Indicateurs de bien-être, risques psychosociaux et suivi des agressions ;
- ARAP (analyse des risques) réseau d'agences ;
- Stratégie des bâtiments et accompagnement des collaborateurs impactés ;
- BeTeams / HomeBased : accompagnement des équipes ;
- Problèmes de sécurité à la gare du Nord ;

- Sécurité en agences ;
- Plan Energie ;
- Tests des nouveaux PC ;
- Suivi du catering des sièges ;
- Plan de mobilité pour les nouveaux engagés ;
- ...

La Délégation Syndicale (DS) et les Conventions Collectives de Travail (CCT)

La Délégation syndicale (DS)

Dans le secteur privé, la DS est l'organe de représentation des travailleurs auprès du chef d'entreprise. Les membres de la DS font partie des travailleurs de l'entreprise et sont désignés par leurs organisations syndicales. La délégation défend les intérêts individuels et collectifs. Elle négocie avec la Direction sur tous les sujets d'actualité au sein de l'entreprise. En qualité de délégués, on retrouve des élus et/ou des collaborateurs non élus qui deviennent délégués sur base de leurs motivations et/ou expérience.

Les compétences de la délégation syndicale sont variées :

- Action relative aux relations de travail ;
- Négociations en vue de la conclusion de CCT ;
- Veiller à l'application de la législation sociale dans l'entreprise en matière de CCT, de Règlement de travail et des contrats individuels de travail ;
- Être entendu par la Direction à l'occasion de tout (risque de) litige ou différend de caractère collectif ;
- Assister les travailleurs en cas de réclamation et/ou protection individuelle ;
- Droit à une information préalable quant aux changements susceptibles de modifier les conditions contractuelles ou habituelles de travail et de rémunération ;
- Assumer les tâches du Conseil d'Entreprise et/ou Comité pour la Prévention et la Protection au Travail en cas d'inexistence de ces organes ;
- ...

Les Conventions Collectives de Travail (CCT)

Une CCT fait suite à une ou plusieurs rencontres entre syndicats et Direction au sein de la Délégation Syndicale. Elle est la formalisation écrite d'un accord conclu entre ces parties et fixe les relations individuelles et collectives de travail entre employeurs et travailleurs au sein d'une entreprise ou d'une branche d'activité. Elle règle les droits et devoirs des parties contractantes.

Une CCT entre en vigueur dans une entreprise dès le moment où elle est signée par la Direction et au moins une fraction syndicale, même si d'autres fractions syndicales ne la signent pas.

Les CCT signées par les fractions syndicales et la banque sont disponibles [sur InSite](#).

Différentes CCT ont été signées ces dernières années :

- CCT relative à l'introduction d'un plan de mobilité (2021)
Cette CCT définit les règles en matière de politique de mobilité du personnel et les indemnités y afférentes, sur base des types de travail adaptés et plus flexibles mis en place (télétravail, Home Based,) compte tenu des déplacements réels des membres du personnel et dans l'optique de privilégier des modes de transport écoresponsables pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail .
- CCT Organisation du travail, télétravail & repas au sein de Belfius Banque (2021)
Cette CCT définit les règles en matière d'organisation du travail (durée, régimes, heures supplémentaires, jours de vacances, etc.), de télétravail (principes, régimes, heures supplémentaires, etc.) et la politique en

matière de repas (chèques-repas, restaurant d'entreprise, indemnités de repas, ...).

- CCT C2N
Cette CCT encadre le fonctionnement de l'approche omnichannel voulue par la banque, où les canaux digitaux et les agences travaillent conjointement.
- CCT Filiales (BAL, BCF, BL, BLS)
Ces CCT ont pour but d'uniformiser les modalités de fonctionnement des différentes filiales, que ce soit au niveau du télétravail, de la mobilité, la rémunération variable, ...
- CCT Voyager 2 (2023)
Cette CCT définit les modalités de reprise par Belfius de certaines activités externalisées il y a quelques années auprès d'IBM, PI², Kyndryl, etc. Elle contient aussi tous les détails du transfert vers Belfius du personnel occupé par ces activités.
- CCT Budget de Mobilité (2023)
Cette CCT définit les modalités de remplacement d'une voiture Flex par un budget de mobilité.
- ...

Commissions (groupes de travail) / Accompagnement individuel / Consultations pour avis

Les Commissions (groupes de travail)

Différents groupes de travail existent au sein de BELFIUS, banque et filiales, qui se réunissent régulièrement. Ces commissions dépendent du CE ou du CPPT et peuvent être constituées d'élus et/ou de délégués désignés par leur fraction syndicale qui travaillent au quotidien à la résolution de problèmes qui leur ont été rapportés.

Elles sont axées sur des sujets bien précis : le bien-être, la mobilité et l'environnement, l'emploi, la sécurité, Connect2Net, ...

Accompagnement individuel

En dehors de ces structures, vos délégués accompagnent également des collègues lors de circonstances particulières et le plus souvent très éprouvantes : maladie de longue durée, burn-out, difficultés avec la hiérarchie, harcèlement, restructuration, perte de fonction, licenciement, ...

Consultations pour avis

Les informations récoltées auprès de la Direction et les propositions qui en émanent sont analysées par vos délégués et discutées en Comité Syndical, c'est-à-dire au sein d'un groupe de travail et d'information qui regroupe tous les délégués et militants actifs du SETCa-BBTK. Tant les délégués que les militants se renseignent alors auprès des membres du personnel afin de connaître leur ressenti sur tel ou tel aspect de la vie dans la banque. L'ensemble des points de vue ainsi dégagés sert à élaborer une stratégie qui, tenant compte de l'approche générale des instances du SETCa-BBTK, sera mise en œuvre par la fraction dans l'ensemble des organes dans lesquels elle siège.

Notre stratégie nourrira aussi les échanges que nous avons avec les autres délégations SETCa-BBTK du secteur Banques et Assurances.

Outil de communication

L'ensemble des rapports, avis et/ou publications sur des sujets de société du SETCa-BBTK se trouve à disposition sur www.redbel.be

Notre fonctionnement reflète ainsi pleinement notre préoccupation :
Être une équipe à votre écoute,
qui relaie vos idées
et où chacun peut exprimer librement son point de vue.

Si vous prévoyez d'être absent(e) les 15 et 16 mai et de ne pas avoir la possibilité de voter de façon électronique, envoyez un mail à socverk-electsoc@belfius.be avant le 12 avril 2024. Vous recevrez ainsi un bulletin de vote par courrier recommandé.

Dans les prochaines semaines, nous vous communiquerons les coordonnées de nos candidats sur la

Liste 3 FGTB-ABVV (SETCa-BBTK).



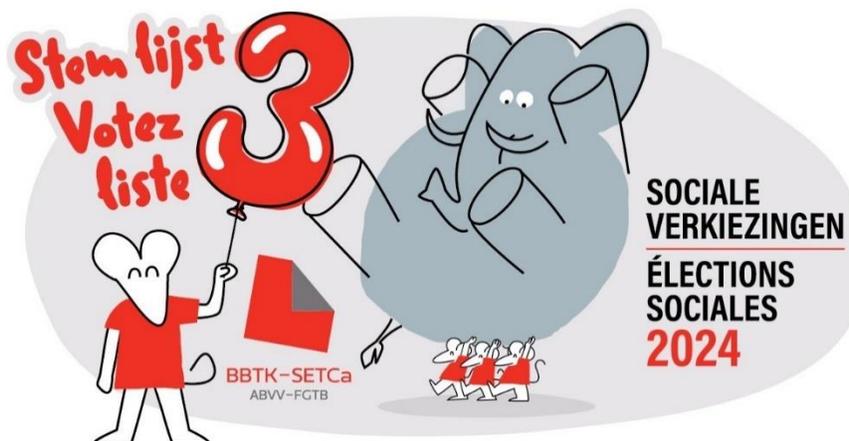
Regardez la vidéo en cliquant sur [Actions & Réalisations](#)

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à BBTK-SETCA@belfius.be

Si vous n'êtes pas affilié(e) et vous souhaitez recevoir nos publications, n'hésitez pas à nous le faire savoir en envoyant un mail à BBTK-SETCA@belfius.be

Si l'un de vos collègues est intéressé par nos publications, n'hésitez pas à les lui transmettre.

Vous retrouverez tous nos articles sur notre site www.redbel.be



E.R. : Jean-Michel Cappoen (SETCa-BBTK)